

3ème Pucier auto moto du Grand Lemp

la grange - Dimanche 12 avril 2026

REGLEMENT POUR LES EXPOSANTS A LA BOURSE DE PIECES

→ A LIRE, SIGNER puis RENVOYER PAR L'EXPOSANT.

Article 1 "Organisation de l'événement" : Cette journée est organisée par le Comite des fêtes du Grand-Lemps & l'Association *CollecTour*. Elle se tiendra le Dimanche 12 Avril 2026 en salle, à "la grange" - 38690 Le Grand-Lemps, de 06h à 16h. Des leur arrivée, les exposants validés pourront s'installer entre 6H00 et 8h00 dans leur emplacement déterminé. Aucune transaction ne se fera dans ce créneau horaire. **Fin de mise en place 8H00**, aucun départ n'est possible avant 16h00. Après le passage du service de sécurité, un cafe sera offert a tous part l'organisation vers 8H15 avant l'ouverture gratuite au public vers 8h30.

Article 2 "Modalité d'inscription" : Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandes pour leur inscription au registre de la manifestation, notamment de fournir une copie recto/ verso d'une pièce d'identité. De plus, l'exposant particulier atteste ne pas faire plus de 3 bourses dans l'année. Le participant s'engage a régler la réservation de son emplacement (4€ par tranche de 1M sur 3M de profondeur, pour un emplacement maximum de 12M. de vente sur 3M. de prof. Clôture **des inscriptions le 3 Avril** avec deux cheques (réservation + caution) a l'ordre de l'Association *CollecTour*. Vous obtenez alors l'autorisation de participer a ce pucier part retour de sms. Le rangement de votre stand sera possible à partir de 16H00 fin du pucier, fermeture de la salle 18H00.

Article 3 "Emplacement" : Les emplacements seront attribués en salle le jour de la bourse. **Les vendeurs devront avoir OBLIGATOIREMENT une moquette ou bâche afin de recouvrir toute leur surface délimitée**, tables inclus (a ne dépasser en aucun cas). Des prêts de tables sont possible sous réserve de disponibilité (5 maximum par vendeur car limitées), les plateaux a roulette ou diable sont toléré pour le transport des objets/caisses lors de l'installation. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités a le faire si nécessaire. Les exposants sont tenus de laisser propre leur emplacement au moment de leur départ de façon à ne rien laisser sur place. Pour cela **un chèque de caution du double du prix de l'emplacement** sera nécessaire au moment de l'inscription et rendu après vérification de la propreté de l'emplacement en fin d'événement. Ainsi, les objets qui resteront invendus de l'exposant ne devront en aucun cas être abandonnés dans la salle a la fin de la journée. L'exposant s'engage à ramener les invendus et autres déchets. Si des emplacements reste disponible le matin même, il sera possible de participer après accord et règlement.

Article 4 “ Désistement” : En cas de désistement, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement de son emplacement après le 4 Avril. Les places non occupées le jour même après 7h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées a d'autres exposants. En effet, en cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au plus tôt et avant le 9 avril; a défaut les sommes versées resteront acquises part l'organisateur à titre d'indemnité. Une retenue de frais postaux (2€) se fera pour tout éventuel remboursement.

Article 5 : “ Condition de vente” : Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre vos objets sur cette bourse. Pour rappel la vente est autorisée pour les particuliers et professionnels. Elle porte sur des objets personnels plus ou moins usagés, aucune vente autre que du domaine bricolage, pièces automobile et moto n'est toléré. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non conformes (certain matériel neuf sous emballage, nourriture, boissons, exposant un danger, etc...). Les exposants s'engagent a se conformer a la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, explosifs, armes diverses, animaux, alcool etc.). **Les objets proposés demeurent sous la responsabilité totale de l'exposant inscrit**, il n'y a pas d'année de restriction pour les pièces ou objets exposés tant qu'ils ne pressentent aucuns risques. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses, accident ou autres détériorations.

Article 6 “Sécurité” : Les exposants s'engagent a se conformer a la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, explosifs, armes diverses, animaux, alcool etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel. L'espacement de passage entre chaque exposant sera d'un mètre. La présence a cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. L'exposant s'engage a respecter les règles sanitaires mis en vigueur le jour de la bourse et l'esprit conviviale le jour de ce rassemblement. Les personnes troublant l'ordre de cette manifestation seront exclues. Les animaux de petites tailles (chat ou similaire) seront tolérés tant qu'ils sont tenus en laisse et/ ou porte et qu'il ne génère aucun dégât.

Ce règlement est évolutif ; **SIGNATURE DE L'EXPOSANT**

A renvoyer complet avec vos chèques à : CollecTour

1415 Rte de plampalais

38620 St GEOIRE en Valdaine

Tel: 06 12 95 95 87. **Entrée est gratuite pour tous**

INSCRIPTION au 3ème Pucier Auto Moto à la grange du Grand-Lemps 38690

pour particulier et professionnel – Dimanche 12 avril 2026

Nom : Prénom :

Vendeur de

Ville :

Contact tel :

Email :@.....

**Souhaite participer a la bourse auto-moto du Grand-Lemps
(38690) en proposant :**

.....
**Surface de vente souhaite :M. sur 3M de profondeur,
avec un maximum de 12M. de vente, à 4€ part Mètres de vente.
*Exemple : pour 3M. de vente (et donc 3M. de prof.) total 12€***

Table souhaitée : Non Oui et combien

**Merci d'expédier avec votre fiche d'inscription avec deux
chèques, un pour votre emplacement et un du double en
caution (pour tous) à renvoyer avant le 3 Avril à l'ordre de
CollecTour à l'adresse suivante :**

CollecTour

1415 Rte de plampalais,

38620 St GEOIRE en Valdaine

**Votre inscription sera validée avec le règlement signé et vos
chèques reçus, un sms vous le confirmera.**

Installation entre 6h00 et 8h00, Fin 16H00

Parking "réservé" et 3 portes d'accès de plein pied.

Information 06 12 95 95 87

il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour exposer un véhicule